

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 258-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2024.GRPARL.76

Déposée le : 26.11.2024

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Lüthi (Moosseedorf, PVL) (porte-parole)
Marti (Scheunen, Le Centre)
Vanoni (Zollikofen, Les VERT-E-S)
Hügli (Münchenbuchsee, PS)
Leuenberger (Uettligen, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mesures de protection contre le bruit sur le tronçon autoroutier du Grauholz

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès de la Confédération pour que des mesures de protection contre le bruit soient mises en œuvre rapidement dans la région du Grauholz (A1 et A6).

Développement :

Avec le rejet de l'élargissement de l'autoroute à 8 voies et de l'extension à 6 voies lors d'une votation populaire fédérale, toutes les mesures de protection contre le bruit qui étaient prévues ont également été abandonnées. La situation des riveraines et riverains exposés au bruit est insupportable depuis suffisamment de temps. Les communes d'Urtenen-Schönbühl, de Moosseedorf et d'Ittigen sont particulièrement touchées par le bruit.

Jusqu'à présent, toutes les demandes ont été rejetées eu égard aux aménagements prévus, ce qui est compréhensible. Mais à présent, il faut agir sans tarder. Il n'est pas possible que cette situation perdure et que les riveraines et riverains continuent d'être exposés des années durant aux émissions sonores. Les documents nécessaires (expertise sur la protection contre le bruit) sont disponibles, et les mesures telles que les parois antibruit, les revêtements dits « silencieux », etc. ainsi que leur coût sont également connus.

Destinataire
– Grand Conseil